

# Admission à la vérification d'appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 20 septembre 2005

---

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Berne-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

*Fabricant:* EDMI Limited, Singapour (SG)

*Requérant:* Ener-Garde Technologie SA, Lugano (CH)



Compteur statique d'énergie active/réactive à branchement direct et à branchement sur transformateur de mesure.

*Type:*

MK10 «Atlas» 2000- 1010-1A#-##..., 2000- 2010-1A#-##..

MK10 «Atlas» 2000- 1010-1B#-##..., 2000- 2010-1B#-##..

20 septembre 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz